

Soulatges, Jean-Antoine. Traité des crimes, 1762. | Les peines ecclésiastiques.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0421

SourceBoîte_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Soulatges, Jean Antoine](#)

Références bibliographiques[Soulatges, Traité des crimes](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

La révolution révolutionnaire.

1762. I.

Les premiers affaires sur le sujet d'Esprit
aux exercices sont

- sur le sujet corporel : affaiblir le corps,
diminuer le sens, ou rendre insensibles :
l'aumône, le pain, la viande, le corps et les vêtements,
la misère ou le dénuement, le tact de la misère, l'insensibilité
ou le mépris de l'affection, etc.,

mais aussi affaiblir le corps.

- sur le sujet spirituel : Excommunication, excommunication,
excommunication, excommunication, renvoi à la communion
laïque, ministère du nom de l'Église ch.

BnF
MSS

